

L'adhésion a club offre des droits et afin que ceux -ci puissent exister chacun s'engage à respecter certaines obligations relatives à la vie en communauté et au cadre sportif

**J'ai le droit d'entrer à la piscine de façon autonome, sans passer par l'entrée publique, à l'aide d'un badge personnel ce qui implique :**

- Je prends soin de mon badge et m'engage à le remplacer en cas de perte (coût : 5 euros)
- Je me présente à l'entrée aux heures correspondantes uniquement à celles de mon cours (l'ouverture de la porte d'entrée avec le badge est programmée en ce sens)
- Je rejoins les vestiaires à la fin de mon cours, car n'ayant pas payé d'entrée à la piscine je ne peux accéder aux autres bassins ou rester dans les gradins.

**J'ai le droit de me changer dans un lieu propre, calme, sécurisé et accessible**

- J'accède aux vestiaires mis à ma disposition quelques minutes avant le début de l'heure précise du cours seulement pour éviter tout effet de « surpopulation » et pouvoir disposer d'un casier pour y mettre mes affaires. (Le MDVN décline toute responsabilité en cas de vol)
- Je respecte les vestiaires communs mis à ma disposition (matériel et utilisation), soumis au règlement intérieur de la piscine de l'Ozen et affiché à l'entrée de la piscine. Si des dégradations sont occasionnés par un nageur, le(s) responsable(s) légal(aux) en seront pécuniairement responsables.

**J'ai le droit de nager dans une piscine propre :** je viens à l'entraînement avec une tenue adaptée bonnet, maillot de bain (boxer et short interdit)

**J'ai le droit d'être accueilli et d'évoluer dans un cadre sécurisant, et dans une ambiance conviviale, motivante, respectueuse de chacun, adulte et enfant, à l'entraînement mais aussi lors des compétitions et des stages. Pour cela :**

- Nous prenons soins les uns des autres, je me préoccupe de mes camarades licenciés et les aide en cas de difficultés (sportives ou relationnelles) ou les oriente vers une personne qui en aura les compétences.
- Je viens régulièrement aux entraînements pour faciliter cette cohésion de groupe, vivre le plus d'expériences communes agréables possibles et vraiment « faire partie de l'équipe »
- Je respecte l'intégrité morale (aucunes insultes), physique (aucune violence) de tous ainsi que leur vie privée (droit à l'intimité physique et psychique) . Les parents accompagnent leur enfant dans ce processus.
- Je privilégie le dialogue en cas de différents, d'incompréhension ou de difficultés et n'hésite pas à faire appel à un médiateur pour trouver une solution (adulte du club).
- *(Toute attitude irrespectueuse pourra être signalée aux parents et faire l'objet d'une exclusion ponctuelle du nageur par l'entraîneur)*
- Pour les nageurs mineurs, il est demandé aux responsables légaux de bien respecter les horaires de début et de fin d'entraînement, les entraîneurs étant responsables des enfants que durant ce laps de temps afin d'être entièrement disponibles pour les cours précédant et suivant celui de l'enfant.
- Les entraîneurs et les parents assurent la sécurité physique des nageurs en permettant l'application des règles de sécurité selon la responsabilité suivante :
  - Au bord du bassin pour les entraîneurs, dans les vestiaires et les locaux de la piscine pour les parents lors des entraînements
  - Le temps de la compétition lors que celle-ci se déroule. Il est demandé au(x) responsable(s) légal(aux) d'avertir en personne du départ de l'enfant de la compétition sachant que cela n'est possible que si lui ou son équipe ont fini leurs évolutions.
- Comme dans toutes piscine, pour ma sécurité et celles des autres il est interdit de courir sur les plages, l'eau facilitant l'aquaplaning pédestre (les glissades et autres désagrèments douloureux...)

**J'ai le droit de nager dans une piscine propre** : je viens à l'entraînement avec une tenue adaptée bonnet, maillot de bain (boxer et short interdit)

**J'ai le droit d'avoir un entraînement de qualité et de progresser :**

- Je m'implique réellement dans ma vie sportive, mon entraînement en venant aux entraînements obligatoires régulièrement et en donnant le maximum de ce que je peux ce jour-là.
- Je préviens de mes absences auprès de l'entraîneurs afin qu'il puisse s'organiser (d'un point de vue du groupe mais au regard de ma progression)
- *En cas de problème de santé, le nageur devra justifier son absence auprès de son entraîneur dans les meilleurs délais. Un certificat médical précisant si l'inaptitude à la natation est partielle ou totale, et sa durée devra présenter à l'entraîneur.)*
- Je ne nage pas si je ne suis pas physiquement apte à assurer un entraînement dans l'eau (blessure, événement divers...) les entraîneurs pourront m'aider à juger de cela et me refuser l'accès au bassin si besoin.
- Je viens à l'heure à l'entraînement : tout retard a forcément un impact sur la qualité de mon échauffement et donc de mon entraînement et sur le rythme du groupe. *(Il doit être exceptionnel. Les retards répétitifs non justifiés par une raison valable ou accumulés seront signalés aux parents et pourront être soumis à sanctions)*
- Les parents prennent rendez-vous avec l'entraîneur si besoin afin que ce dernier puisse être entièrement disponible auprès de ses sportifs lors des entraînements
- Je me rends aux compétitions auxquelles je me suis engagé à aller en m'inscrivant en section compétition. En cas d'impossibilité je préviens mon entraîneur avant réception de la convocation. Toute absence après réception de la convocation devra être justifiée par un certificat médical. Toute absence injustifiée entraîne systématiquement une pénalité de 5 euros à la charge du nageur ou de ses parents, le club s'engageant financièrement auprès de la fédération lors des inscriptions.

**J'ai le droit d'avoir des temps de repos :**

- Il n'y a pas d'entraînement pendant les vacances scolaires (académie de Lyon) ainsi que les jours fériés. Des stages sportifs pourront être mis en place dans certaines sections.
- Il se peut que pour des raisons indépendantes de notre volonté des cours soient supprimés : intempéries, grève, fermeture technique etc...